

## **CONSEIL ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA.

**Etaient excusées et représentées :**

Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

**La séance est ouverte**

### **Affaire 2025/05/02F**

#### **Autorisation de signer le marché 2025FCS00010 relatif à l'enlèvement, au transport et au stockage des véhicules mis en fourrière**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 27 juin dernier, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, pour une consultation relative à l'enlèvement, au transport et au stockage de véhicules mis en fourrière.

L'accord-cadre, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois, prévoit la réalisation de prestations à prix unitaires avec un montant maximum de 8.000.000 € HT (9 600 000 € TTC) sur la durée totale du marché, reconductions comprises.

Le marché n'a pas été alloué compte tenu de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

Une société a déposé une offre dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre 2025, a attribué le marché au groupement solidaire composé des sociétés GFM et FERREOL, dont la société GFM est mandataire, placé premier du classement des offres pour un montant estimatif annuel de 1 955 460 € TTC, sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) remis.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres avec le groupement solidaire désigné ci-dessus et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché,
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 3 octobre 2025**

**Pour expédition conforme**

Président



Christophe DUPRAT